Image not found or type unknown

EXO +VALUE IMMOBILIERE / EXO CSG ?

Par **MAYI MATIP AGNES**, le **04/06/2018** à **16:08**

Bonjour,
En 10/2017 j'ai vendu un bien acquis en 05/2015, je suis exonérée de la Plus Value Immobilière au titre de réemploi de la totalité de vente pour une acquisition d'une résidence principale dans un délai de 24 mois.
Ma question est de savoir si je suis aussi exonérée des prélèvements sociaux (CSG/CRDS/PRELEVEMENT SOCIAL) sur cette exonération de Plus Value Immobilière.
Par avance merci de votre aide.
Cordialement
Agnès Mayi

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés